



GUIDE DE RECONNAISSANCE DES DONS INDIVIDUELS

 **Fondation**
du Collège d'Alma

TABLE DES MATIÈRES

Objectif 04

Principes directeurs 05

Profils de reconnaissance 06

Responsabilités 07

Entrée en vigueur et révision 07

OBJECTIF

Le présent guide vise à encadrer et à uniformiser les pratiques de reconnaissance de la Fondation du Collège d'Alma à l'égard des personnes donatrices. Il vise à :



Souligner de façon significative la contribution de chaque personne donatrice



Favoriser la fidélisation et la création de liens durables



Assurer la transparence et l'équité dans les gestes de reconnaissance



Mettre en valeur la mission et les retombées positives des dons

PRINCIPES DIRECTEURS

La Fondation s'engage à :



Remercier avec authenticité et célérité chaque contribution, peu importe le montant



Respecter la confidentialité des personnes donatrices qui souhaitent demeurer anonymes




Adapter la reconnaissance à la nature et à l'importance du don



Valoriser publiquement les personnes donatrices tout en préservant la dignité et les valeurs de la Fondation du Collège d'Alma

PROFILS DE RECONNAISSANCE

La reconnaissance est établie selon le montant annuel ou cumulatif sur une période de douze mois.

	Complice	Partenaire	Catalyseur	Pilier	Architecte	Visionnaire
	<i>Chaque geste compte</i>	<i>Soutenez la réussite</i> 100 \$ et +	<i>Propulsez les initiatives</i> 500 \$ et +	<i>Consolidez les projets</i> 3000 \$ et +	<i>Façonnez l'avenir</i> 10 000 \$ et +	<i>Imaginez le Collège de demain</i> 50 000 \$ et +
Remise d'un reçu fiscal	X	X	X	X	X	X
Ajout de votre nom à la mosaïque interactive de la Fondation	X	X	X	X	X	X
Remise de la signature courriel : <i>Je soutiens la Fondation du Collège d'Alma</i>	X	X	X	X	X	X
Mention de votre don dans le bilan annuel de la Fondation		X	X	X	X	X
Invitation à une activité reconnaissance			X	X	X	X
Création d'une bourse nominative de 1000 \$, remise au Gala du mérite collégial				X	X	X
Visite personnalisée du Collège				X	X	X
Remise de deux billets pour la soirée <i>La Grande classe</i>					X	X
Possibilité de nommer un espace intérieur du Collège						X

RESPONSABILITÉ

La mise en œuvre du présent guide relève de la direction de la Fondation du Collège d'Alma. Celle-ci voit à l'application, au suivi et à la révision périodique de la politique afin qu'elle demeure cohérente avec l'évolution des pratiques philanthropiques et des besoins institutionnels.

ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION

Le présent guide entre en vigueur à la date de son adoption par le conseil d'administration de la Fondation du Collège d'Alma. Il sera révisé tous les trois (3) ans ou à la demande du conseil afin d'assurer son actualisation et sa pertinence.